



DES NOUVELLES RECENTES DU CAJED ET DE L'APPEL

Véronique Jacob, membre du Conseil d'Administration du CSEL, s'est rendue une semaine à Lomé, début octobre. Elle a constaté combien le pays souffrait de l'inflation.



Aussi, les plus pauvres n'arrivent plus à « joindre les deux bouts » face à la vie devenue chère et aux salaires qui n'augmentent pas. Mais, les enfants des foyers de l'APPEL et du CAJED vont bien grâce à votre engagement à nos côtés et au dévouement du personnel qui les encadre. Les pensionnaires, qu'elle a rencontrés, ont fait leur rentrée scolaire le 26 septembre, et voici des nouvelles récentes des ex-pensionnaires du

CAJED et des externes de l'APPEL.

Que deviennent les 12 ex-pensionnaires du CAJED ?

Les « ex-pensionnaires » sont ceux qui, ayant atteint l'âge de 16 ans, ont dû quitter le foyer du CAJED pour être réinsérés dans leur famille. C'est ainsi qu'ils sont appelés au CAJED. **Benjamin et Dodo** poursuivent leur scolarité. **Rossi** est apprenti mécanicien et a obtenu son contrat dans le garage Echos Plus qui forme également **Ekoué**, apprenti électricien. **Bachirou, Olivier et Yannick** ont arrêté leur scolarité et commencent leur apprentissage. **Claude, Irénée, Jacques, Sergio et Martial** ont été « libérés » au mois de juin 2022 lors d'une fête réunissant leurs familles et leurs patrons. Chacun a reçu des outils et une allocation. Ils sont désormais autonomes. Grâce à Gérard Yovo, le coordinateur du CAJED, nous avons rencontré deux d'entre eux, Martial dans son salon de coiffure et Jacques dans son atelier de soudure à l'arc.

Martial, coiffeur dans un salon de coiffure du centre de Lomé



Nous avons rencontré Martial dans le salon de coiffure EDEM Design où il travaille désormais après avoir été libéré en juin 2022. Il a dû quitter le foyer en juillet 2020 lorsque « La note¹ est arrivée ». Il avait plus de 16 ans et il était admis en classe de 3ème. Mais il a préféré entrer en apprentissage chez un coiffeur du quartier de Kodomé avant d'obtenir son contrat qui a été payé par le CAJED. Puis, il a obtenu son CFA, Certificat de Fin d'Apprentissage. A sa libération, il a reçu 2 tondeuses et une allocation de 275 000 Frs CFA (419 €). Quand il a quitté son premier patron et en attendant d'être embauché dans un autre salon de coiffure, il a fait du porte à porte pour coiffer. Le prix est moins

cher que dans un salon de coiffure, mais cela permet d'attendre. Aujourd'hui, il a trouvé une place d'employé dans un salon de coiffure du centre ville. C'est Gérard Yovo qui est son garant. Pendant ses 3 mois d'essai, il a été payé 20 000 Frs CFA (30 €) chaque mois. Aujourd'hui, il reçoit 35 000 Frs CFA (53 €) par mois. Son rêve est d'ouvrir son propre salon mais il sait que le chemin à parcourir sera long et difficile avant de le réaliser.

1 Il s'agit là de la « note » de l'administration sur le statut des plus de 16 ans.

Jacques, soudeur à l'arc, dans l'atelier de Monsieur Léon

Nous avons rencontré Jacques dans l'atelier de soudure à l'arc de son patron, M Léon, situé sur le trottoir d'une petite rue non goudronnée à Kodomé.. L'emplacement de l'atelier, protégé de la pluie et du soleil par un vieux manguier, est loué à la mairie 35 000 Frs CFA (53 €) par an. Jacques avait 15 ans quand il est entré au CAJED en 2016 avec son petit frère Benjamin. Comme il avait un gros retard scolaire en raison de ses années dans la rue, il décida en 2018 de commencer un apprentissage en soudure à l'arc dans l'atelier de M Léon. Il habite toujours chez son patron pendant la semaine et va passer les week-end chez sa grande sœur. Jacques et Benjamin sont orphelins de père et de mère. Après sa période d'essai de 3 mois, Jacques a obtenu son contrat pour 3 ans, payé par le CAJED. Ses frais d'hébergement et d'équipement ont également été pris en charge par le CAJED jusqu'à sa libération en juin 2022.

A sa libération, il a reçu un poste à soudure et quelques outils ainsi qu'une allocation de 245 000 Frs CFA (373 €) . Jacques a désormais des chantiers dont il perçoit le paiement. Il est payé par M Léon lorsqu'il travaille pour lui et par des contrats qu'il peut obtenir à l'extérieur. Pour ces contrats, il utilise ses propres outils et paye le patron seulement pour l'électricité qu'il a consommée. Il sait faire des bougeoirs, des pinces, des enclumes, des fourneaux à charbon.



Des externes de l'APPEL parlent de leur départ du foyer

Grâce au directeur de l'APPEL, Olivier Adedjé, nous avons pu rencontrer 7 externes. **Philippe** est en apprentissage mécanique auto. Il a quitté le foyer il y a 3 ans après avoir réussi son BEPC. Il est heureux d'être retourné vivre chez son père. Il continue de recevoir une allocation mensuelle qui s'élève aujourd'hui à 17 000 Frs CFA (26 €). Il apprécie aussi les visites du directeur ou de son adjointe, Maman Carole. **Etsé, Josias, Kossi Siméon, Kokou Fulbert, Kossi Eli et Koffi Mayungo** sont tous étudiants à l'université. Ils sont heureux d'être retournés en famille mais le départ du foyer avait été un moment très dur. Ils ont souffert de l'éloignement des éducateurs et des amis, de la perte de l'accès à la bibliothèque, de l'absence d'encadrement scolaire le soir et de la fin des cours de peinture du vendredi soir. Comme le disait Koffi Mayungo « Quand tu quittes le foyer, il y a beaucoup de choses qui te manquent et ce n'est pas facile au début mais tu t'adaptes et surtout, tu retrouves ta famille ».

Vous pouvez faire un don déductible au CSEL !

Notre action est utile ! Elle nécessite des ressources financières.

Alors, n'hésitez plus !

- En ligne simple et rapide <https://www.helloasso.com/associations/csel/collectes/Aide-aux-enfants-des-rues>
 - Par chèque, à l'ordre du CSEL, à envoyer à CSEL 57 avenue Mahieu 94100 Saint Maur des Fossés
 - Par prélèvement ou virement, nous contacter à contact@csel.fr ou par courrier
- et dans tous les cas, nous vous adresserons un reçu fiscal.